

Image not found or type unknown



appel et paiement sans obligation

Par **Madmac**, le 11/07/2011 à 12:03

Bonjour,

J'ai fait appel d'un jugement défavorable suite à un cautionnement solidaire.

Le jugement n'était pas exécutoire et j'ai fait appel.

J'ai quand même payer la dette car le taux d'intérêt était prohibitif, mais en émettant les courriers "sous réserve de l'appel en cours"

La partie adverse demande au juge de rejeter mon appel sous prétexte que le fait d'avoir payer sans obligation vaut acquiescement du jugement.

qu'en pensez-vous ?

Cordialement

Pascal